

Fiche tarifaire

Année 2023/24

Pour pouvoir bénéficier de SortiesNature.org, une structure doit déclarer son siège administratif dans un territoire couvert par le site. Le territoire est administré par une fédération territoriale du mouvement FNE, dont les coordonnées sont listées ci-dessous :

Territoire couvert	Fédération territoriale gestionnaire	Coordonnées de contact
Alsace	Alsace Nature	alsace@sortiesnature.org 03 88 37 07 58
Ile-de-France	FNE Ile-de-France	iledefrance@sortiesnature.org 01 45 82 42 34
Limousin	Limousin Nature Environnement	limousin@sortiesnature.org 05 55 48 07 88
Creuse (23)		
Haute-Vienne (87)		
Corrèze (19)	Corrèze Environnement	correze@sortiesnature.org 06 13 88 27 31
Lorraine	Lorraine Nature Environnement	lorraine@sortiesnature.org 09 70 50 02 13

Dès l'instant où votre Structure candidate à SortiesNature.org auprès de l'association gestionnaire de son territoire, elle accepte les conditions générales d'utilisation, elle reconnaît appliquer la Charte et déclare avoir pris connaissance et accepté la présente fiche tarifaire.

Si le territoire d'action de votre structure n'est pas couvert par une de ces fédérations territoriales, vous pouvez signaler votre intérêt auprès de contact@sortiesnature.org

Tarifs 2023/24

Pour prétendre à la publication d'événements sur SortiesNature.org, les structures de sensibilisation à l'environnement sont soumises 1/ à validation de leur dossier* 2/ aux tarifs applicables.

Les Structures seront facturées à la fin de l'année civile en fonction du nombre d'événements qu'elles ont effectivement publié. **Les tarifs ci-dessous sont susceptibles de vous être OFFERTS**, pour plus d'informations, contactez votre fédération territoriale de rattachement.

Type de Structure	Droit d'entrée	Cout d'une annonce publiée pour un événement gratuit	Cout d'une annonce publiée pour un événement payant
Association membre directe de la fédération territoriale gestionnaire	Prix libre	Les 5 premières annonces sont offertes ! Puis : 3 €	10 €
Association non-membre et autres structures *	Sur devis, nous contacter (cf. tableau ci-dessus)		

* admission soumise à validation du comité de sélection territorial, qui étudie l'adéquation de la candidature avec la Charte.